Collectif « Autres Chiffres Du Chômage » 03/03/11 - Note n°6

CHÔMEURS ET DEMANDEURS D'EMPLOI : QUELS REPÈRES STATISTIQUES ?

En 2007, le collectif ACDC (Autres chiffres du chômage) avait dénoncé les manipulations gouvernementales de la statistique mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et ses conséquences sur la mesure du chômage. Il avait aussi pointé les insuffisances du système statistique pour rendre compte de la profonde dégradation des conditions d'emploi des salariés depuis trente ans, dégradation dont le chômage est un des symptômes, mais malheureusement pas le seul. Aujourd'hui, par exemple, le sous-emploi a atteint un niveau record depuis vingt ans et il a continué à augmenter en 2010 malgré le léger reflux du chômage après le second trimestre 2010.

Depuis quatre ans, le système d'information statistique sur les chômeurs et les demandeurs d'emploi a été remodelé, dans un contexte institutionnel par ailleurs profondément bouleversé avec la fusion ANPE-UNEDIC et la création de Pôle Emploi. Malgré tout, le débat continue de se focaliser sur la statistique mensuelle des demandeurs d'emploi publiée par la DARES, indicateur dont le collectif avait montré les limites et les risques, particulièrement en période pré-électorale. Cette situation est d'autant plus regrettable que la publication désormais trimestrielle des résultats de l'enquête Emploi – qui est la seule source, rappelons-le, à fournir une mesure du chômage et du sous-emploi – offre un cadre bien plus pertinent pour nourrir le débat social sur les questions d'emploi et de chômage.

C'est pourquoi le collectif ACDC a décidé de reprendre la publication régulière d'une note critique d'analyse des chiffres officiels. L'objectif n'est pas d'alerter sur la production de chiffres manipulés, comme ce fut le cas en 2007, mais de proposer une autre lecture des chiffres publiés par le système statistique public en mettant en relation les données de l'emploi et du chômage, en resituant dans une perspective longue les données fournies trimestriellement, ou en rapprochant données statistiques et politique gouvernementale.

Cette note trimestrielle, dont la date de publication sera calée sur celle des statistiques de l'enquête Emploi publiées par l'INSEE, proposera une analyse statistique (*Informations « Chômages »*) reprenant et commentant les chiffres publiés par l'INSEE et la DARES au cours du trimestre écoulé. Ce document sera complété par une note d'analyse sur une dimension spécifique des questions d'emploi et de chômage. Pour cette première publication trimestrielle, le collectif a choisi de dresser un bilan des transformations apportées au système d'information depuis quatre ans.

1. La controverse de 2007 et ses suites : un bref rappel

A partir de décembre 2006, le collectif ACDC amorce la publication mensuelle de notes dans lesquelles il alerte sur la manipulation des chiffres mensuels du chômage.

Dès janvier 2007, l'INSEE annonce sa décision de ne pas procéder en mars à la publication annuelle des chiffres de l'enquête Emploi, laquelle est reportée à l'automne 2007. Néanmoins, jusqu'à l'élection présidentielle, la publication d'un taux de chômage mensuel « provisoire » – toujours calé sur l'évolution de la statistique ANPE – se poursuit. Selon cette série, le chômage au sens du bureau international du travail (BIT) baisserait continûment de la mi 2005 à la mi 2007.

En mars 2007 : la formation Emploi-revenus du CNIS tient une réunion au cours de laquelle l'INSEE admet que le taux de chômage de l'enquête Emploi pour l'année 2006 est en moyenne annuelle de 9,8%, soit exactement le même taux que celui de 2005, contredisant ainsi les estimations « provisoires » diffusées mensuellement. La baisse entre le dernier trimestre 2005 et le dernier trimestre 2006 est moitié moindre d'après l'enquête que celle issue de l'actualisation du taux de chômage BIT avec la statistique ANPE.

En juin 2007 est créé un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique CNIS « sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi ». Quelques jours plus tard, le Premier ministre donne mission à l'IGAS et à l'IGF d'élaborer un rapport faisant le point sur les modalités de calcul des chiffres du chômage. Ce rapport, rédigé dans des délais très rapides, sera rendu public en septembre 2007, court-circuitant très largement les travaux menés par le groupe de travail du CNIS en concertation avec l'ensemble des acteurs sociaux. Le groupe de travail du CNIS présentera ses propositions en juin 2008 comme prévu.

Bien après la controverse, c'est à dire au cours des vacances d'été 2007, puis pendant celles de Noel 2008, la DARES publie les résultats de son expertise sur l'impact des modifications de la gestion et du suivi des demandeurs d'emploi sur le nombre d'inscrits à l'ANPE.

En décembre 2007, à la suite d'une demande du Parlement, un rapport sur les modalités d'intégration des personnes privées d'emploi en outre-mer dans les statistiques nationales du chômage est finalisé par l'Insee, la Dares, l'ANPE et l'Unédic. Ce rapport ne sera jamais transmis au Parlement par le gouvernement.

A la suite de ces multiples rapports et études, un nouveau dispositif d'information statistique se met progressivement en place (voir tableau synoptique en annexe). Deux étapes principales marquent ce changement :

- à partir de novembre 2007, l'INSEE publie tous les trimestres un *Informations rapides* présentant différents indicateurs du chômage, de l'emploi et de l'activité ;
- à partir de mars 2009, la DARES publie sa statistique mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi selon une nouvelle présentation en cinq catégories (A à E), continuant cependant à privilégier la catégorie A dans son communiqué de presse, contrairement aux recommandations du groupe de travail du CNIS.

C'est ce dispositif qui existe aujourd'hui et qui fournit les principaux repères statistiques sur les questions de chômage.

2. Le suivi du chômage et de son halo par l'INSEE

L'enquête Emploi est une des plus anciennes enquêtes mises en place par l'INSEE. Elle a été mise en place dans les années 60 et permet d'appréhender le chômage selon les critères du BIT depuis 1975, permettant ainsi des comparaisons dans le temps et entre les pays sur longue période. Le principal changement intervenu a été le passage en 2003, à une enquête « en continu » offrant chaque trimestre – et non plus chaque année – une photographie du marché du travail. C'est à partir de cette enquête trimestrielle que l'INSEE publie depuis novembre 2007 des indicateurs conjoncturels dans sa série *Informations rapides* (Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail). Cette publication a été fortement allégée à partir de septembre 2009 (de 6 pages à 2 pages). Les principaux allégements ont porté sur les points suivants :

- suppression des données de taux de chômage par âge et sexe pour la France entière (yc DOM), les seules données de ce type portant désormais sur la seule France métropolitaine;
- suppression des données sur les personnes sans emploi souhaitant travailler (le chômage et son halo);
- restriction des informations sur les personnes en sous-emploi.

Plus généralement, pour tous les indicateurs chiffrés, l'évolution qui était auparavant présentée sur une période d'un an (du trimestre de l'année n-1 au trimestre de l'année n) a été raccourcie aux seuls deux derniers trimestres.

Ces allégements ont concerné tous les indicateurs conjoncturels dans le cadre d'une refonte plus globale de la série *Informations rapides* qui est désormais limitée à deux pages pour ces indicateurs. Si les séries statistiques restent disponibles sur le site internet de l'INSEE et téléchargeables sous forme de tableur, il est cependant regrettable que l'INSEE ait décidé de ne plus publier les données sur le halo du chômage (les personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne sont pas classées comme chômeurs). Il s'agissait là d'une des propositions du groupe de travail du CNIS dont le collectif s'était félicité, car elle permet de ne plus focaliser le débat sur le seul chômage (dans sa définition la plus restrictive), mais de l'élargir à toutes les formes de chômage et de précarité qui se sont développées depuis trente ans. C'est la raison pour laquelle le collectif reprendra dans sa note statistique trimestrielle cette statistique.

a. <u>Le chômage</u>

En inaugurant la publication d'indicateurs trimestriels sur le chômage au sens du BIT en novembre 2007, l'INSEE a dans le même temps profondément changé son interprétation de la définition du chômage et de sa mesure, escamotant du même coup, comme l'avait dénoncé ACDC à l'époque, la révision du taux de chômage¹. La principale conséquence de ces changements de méthode et de définition a été d'abaisser d'un point le taux de chômage par rapport à la précédente série statistique. Environ 280 000 chômeurs, pas moins, ont ainsi été gommés de la statistique du chômage BIT! Pour le deuxième trimestre 2007, le taux de chômage affiché par l'INSEE avec sa nouvelle mesure a ainsi coïncidé avec l'estimation provisoire et fortement biaisée que l'INSEE avait continué de publier à l'époque.

Voir à ce propos le communiqué publié à l'époque par le collectif ACDC : <u>L'Insee escamote la révision du taux</u> de chômage : Bravo l'artiste !

Les séries de taux de chômage ont été reconstituées par l'INSEE sur longue période, ce qui permet de préserver la possibilité d'analyses de moyen ou long terme. Dans le débat public cependant, c'est bien souvent le niveau absolu du taux de chômage qui est mis en avant. Ce fut le cas, par exemple, au cours de la campagne présidentielle de 2007. Dans son programme présidentiel, Nicolas Sarkozy avait ainsi évoqué un certain nombre de mesures pour « vaincre le chômage ». Le candidat à l'élection présidentielle affirmait alors : « Grâce à ces mesures, en cinq ans, nous pouvons atteindre le plein-emploi, c'est-à-dire un chômage inférieur à 5% et un emploi stable à temps complet pour tous². ». Nul doute que dans l'année à venir, les commentaires ne manqueront pas sur la façon dont le président de la République aura tenu, ou non, cet engagement.

On peut être certain que l'objectif d'un emploi stable et à temps complet pour tous ne sera pas tenu. Cependant, le changement de méthode apporté par l'INSEE à sa mesure du chômage introduira de la confusion dans le débat public. Car c'est à l'aune du taux de chômage tel qu'il était mesuré à l'époque qu'il convient d'évaluer la réalisation de cet objectif. Et non en se basant sur le chiffre publié rétrospectivement par l'INSEE à la fin de l'année 2007. L'écart n'est pas mince, comme on l'a vu, surtout si l'on prend comme référence non pas le taux de chômage France entière, qui est le seul pertinent, mais le taux de chômage hors DOM qui est celui que les publications de l'INSEE mettent le plus souvent en avant. Rappelons qu'au moment où Nicolas Sarkozy formulait son objectif, le taux de chômage s'élevait en France à 9,4%, soit un écart minimum de 4,4 points qui représentait à l'époque plus de 1,2 millions de chômeurs.

Estimations du taux de chômage au 2nd trimestre 2007

	France entière	France hors DOM
		(pour mémoire)
Ancienne mesure	9,4	9,0
Nouvelle mesure	8,5	8,1

Source: INSEE

b. <u>Le sous-emploi et le halo du chômage</u>

L'INSEE publie désormais dans son *Informations rapides* un indicateur de sous-emploi qui distingue deux grandes catégories :

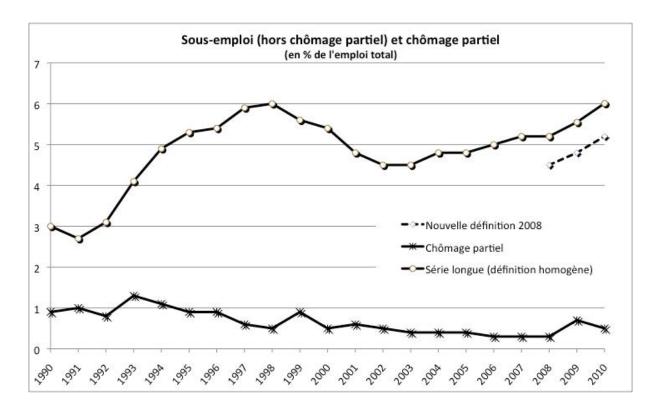
- le sous-emploi que l'on peut qualifier de « structurel » et qui correspond à l'ensemble des personnes qui ont un emploi mais souhaiteraient travailler plus, ce que l'on a coutume d'appeler le temps partiel subi ;
- le sous-emploi conjoncturel qui regroupe les personnes au chômage technique et au chômage partiel et qui est beaucoup plus sensible à la conjoncture économique.

Ces différents indicateurs de sous-emploi sont disponibles depuis le début des années 1990 et l'INSEE a reconstitué une série longue qui prend en compte les changements méthodologiques intervenus depuis vingt ans, notamment avec le passage d'une enquête Emploi annuelle à une enquête Emploi trimestrielle. L'institut a cependant décidé de modifier dans sa publication de juin 2008 (portant sur le premier trimestre de l'année) sa définition du sous-emploi dans un sens beaucoup plus restrictif, ce qui a abouti à une

² http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/monprojet 1 .pdf

diminution d'un point du taux de sous-emploi, gommant du même coup environ 240 000 personnes du champ du sous-emploi. Le collectif ACDC avait à l'époque dénoncé ce changement brutal, d'autant plus que le groupe de travail du CNIS qui rendait public son rapport le même jour n'avait pas été informé de cette modification.

Le principal problème posé par ce changement de définition est qu'il introduit une rupture de série qui ne peut être corrigée, car l'INSEE ne s'est pas donné les moyens, au moment de changer cette définition, de comparer les effets de ce changement. De ce fait, les séries longues publiées par l'institut ne sont pas véritablement comparables avant et après 2008. Selon l'INSEE, le niveau du sous-emploi au premier trimestre 2008 serait cependant comparable à celui du dernier trimestre 2009, ce qui rend légitime le raccord des deux séries. On constate alors que le niveau du sous-emploi en 2010 est le plus élevé depuis 20 ans et qu'il atteint, voire même dépasse le pic de l'année 1998.



A côté des chiffres du sous-emploi, l'INSEE dénombre également l'ensemble des personnes qui souhaiteraient travailler sans être nécessairement au chômage. Comme on l'a vu cependant, cet indicateur n'est plus repris dans la publication trimestrielle de l'institut même si elle reste accessible sur le site de l'INSEE... au moins pour les personnes qui ont le temps et la capacité de la trouver.

c. <u>Les lacunes</u>

Le bilan que l'on peut tirer de ces changements reste donc en demi-teinte. D'un côté, l'institut publie désormais chaque trimestre des indicateurs un peu plus détaillés qu'auparavant. De l'autre, la décision unilatérale de l'institut de modifier en profondeur et sans véritable fondement l'interprétation des définitions du chômage et du sous-emploi ont abouti à de profondes modifications dans les séries qui perturbent la lecture des chiffres en

niveau et empêchent, de fait, un véritable bilan de l'évolution du sous-emploi. Or c'est précisément cette composante qui n'a cessé de croître depuis vingt ans, hormis de 1998 à 2002, période pendant laquelle le taux de sous-emploi a reculé d'un point et demi. Cette présentation des indicateurs conduit à nouveau à focaliser l'attention sur un chiffre unique celui du chômage BIT - à rebours de la démarche qu'avait préconisé le groupe de travail du CNIS et que l'INSEE avait commencé à inaugurer fin 2007. En outre, il subsiste encore des lacunes dans le dispositif d'information statistique. On peut en mentionner au moins trois.

La plus importante lacune concerne **la mesure de l'emploi inadéquat**. Ce concept a été forgé à la fin des années 1990 par les statisticiens du travail régulièrement réunis sous l'égide du BIT. Constatant que « la répartition de la population active entre deux catégories et deux seulement – chômage et emploi – est devenue intenable », le BIT a proposé de compléter la mesure du chômage par des indicateurs de sous-emploi et d'emploi inadéquat. Concrètement, les situations d'emploi inadéquat regroupent toutes les situations où des personnes sont pourvues d'un emploi mais souhaiteraient en changer pour diverses raisons : mauvaise utilisation des qualifications engendrant des phénomènes de surqualification ou de sous-qualification, faiblesse des revenus attachés au travail, emploi précaire, horaires de travail excessifs ou malcommodes,... Le collectif ACDC avait insisté pour que des indicateurs de ce type, mesurant en quelque sorte la qualité de l'emploi, soient intégrés au suivi du marché du travail, mais cette proposition n'a pas été retenue par le groupe de travail du CNIS.

Une enquête réalisée en 2007³ montre cependant que cette question est devenue un enjeu majeur, au même titre que la question du chômage et du sous-emploi. Deux résultats principaux ressortent de cette enquête. Premièrement, le salaire est la première source d'insatisfaction des salariés par rapport à leur emploi. Deuxièmement, l'écart entre salaire perçu et salaire jugé « normal » est relativement important : il était en moyenne de 426 euros par mois. Au niveau de l'ensemble des salariés, cela représente un peu plus de 110 milliards d'euros, soit plus de 5% du PIB. Cet indicateur donne une idée du retard salarial tel qu'il est perçu par les salariés. Il montre aussi que l'on ne peut plus se contenter d'un simple décompte entre personnes en emploi et personnes au chômage et que des indicateurs de bas salaires sont tout à fait nécessaires pour apprécier les difficultés liées à l'emploi que rencontrent les salariés.

Une autre lacune importante concerne la prise en compte des DOM qui reste encore imparfaite, faute d'enquête trimestrielle pour l'instant. Cela aboutit à masquer la réalité du chômage dans ces régions et, aussi, à minimiser le niveau réel du chômage dans la présentation des chiffres qui ne portent souvent que sur la France métropolitaine.

Enfin, dernière lacune importante, la publication des chiffres INSEE se limite aux données « corrigées des variations saisonnières » (CVS). L'absence de données brutes interdit de connaître le niveau réel du chômage chaque trimestre. Or seul le chiffre brut a un sens quand on s'intéresse au niveau du chômage ou du sous-emploi un trimestre donné.

En évolution, en revanche, les phénomènes saisonniers perturbent la comparaison des données brutes avec les trimestres antérieurs ou obligent à limiter cette comparaison au

³ Pauline Charnoz et Michel Gollac, « En 2007, le salaire était la première source d'insatisfaction vis-à-vis de l'emploi », *INSEE Première*, N° 1270 - DÉCEMBRE 2009. http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1270/ip1270.pdf

même trimestre de l'année précédente. D'où le calcul par l'INSEE de chiffres « corrigés des variations saisonnières ». Mais il n'y a aucune raison de restreindre la publication des chiffres aux seules données CVS. En réalité, les deux séries de chiffres (données brutes et données CVS) sont complémentaires et il serait souhaitable qu'elles soient publiées par l'INSEE, comme c'est le cas pour les statistiques de Pôle Emploi.

3. Le suivi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

« Le chiffre annoncé tous les mois par le ministre du travail n'est pas un dénombrement des chômeurs ». Ce constat n'est pas récent, mais il reste toujours valide. Il est extrait des premières pages d'une brochure publiée par les syndicats CFDT et CGT de diverses administrations économiques et sociales qui dénonçait les manipulations de cette statistique à l'approche des élections législatives de... 1978 (Chômage : de la manipulation des chiffres au bluff sur l'emploi). Ce décalage avait été à la source des manipulations dénoncées en 2007 par le collectif ACDC et avait conduit l'INSEE à abandonner la publication d'un taux mensuel de chômage dont les évolutions étaient calquées sur celle des demandeurs d'emploi.

A cet égard, la publication par la DARES, à partir de mars 2009, de sa statistique mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi selon une nouvelle présentation en cinq catégories (A à E) - au lieu de huit auparavant - n'a pas fondamentalement changé la donne. Tant en niveau qu'en évolution, il existe en effet des décalages non négligeables entre la statistique des demandeurs inscrits à Pôle Emploi et la statistique du chômage. Deux raisons majeures expliquent ce décalage.

Premièrement une part importante (plus de 20% en 2007) des chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi. Et cet écart peut varier assez rapidement selon les comportements d'inscription des chômeurs. A partir de mi-2005, ce taux avait ainsi fortement augmenté, passant en moins de deux ans (du second trimestre 2005 au premier trimestre 2007) de 18% à 23%. De moins en moins de chômeurs s'inscrivaient à l'ANPE, notamment parce que les changements des modes d'indemnisation à partir de 2003 avaient réduit les durées d'indemnisation et abouti à une hausse des chômeurs en fin de droits à partir de l'été 2005.

Deuxièmement, une part encore plus importante (environ 40%) des personnes inscrites à Pôle Emploi ne sont pas des chômeurs BIT, notamment parce que certaines d'entre elles exercent une activité réduite. Même en se limitant aux demandeurs d'emploi qui s'éloignent le moins conceptuellement de la catégorie des chômeurs au sens du BIT (les demandeurs qui n'exercent pas d'activité réduite), les changements de classement entre les diverses catégories de chômeurs peuvent biaiser sensiblement les évolutions. C'est ce qui s'était produit à partir de mi-2005.

Tant en niveau qu'en évolution, on ne peut donc fonder un diagnostic pertinent de l'ampleur ni de l'évolution du chômage et du sous-emploi sur l'évolution conjoncturelle des demandeurs inscrits à Pôle Emploi. A un niveau agrégé, telle qu'elle est présentée dans les communiqués de presse accompagnant la publication mensuelle des chiffres de Pôle Emploi, cette statistique reflète les évolutions des comportements d'inscription des chômeurs ainsi que les modifications dans la gestion administrative de cette liste de demandeurs. Ces deux phénomènes peuvent, même à court terme, perturber assez sensiblement le diagnostic sur l'évolution du « chômage » si on le fondait sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi.

De plus, cette statistique est aussi sensible aux effets des politiques d'emploi dont elle est à la fois un indicateur d'alerte (pour repérer certaines populations cibles) et un instrument d'évaluation. Par exemple, l'augmentation de demandes anciennes de plus d'un an parmi les demandeurs d'emploi avait déclenché à partir de 1983-84 les premiers programmes en direction des chômeurs de longue durée (CLD) : d'abord une vaste campagne d'entretiens lancée par l'ANPE, puis les premières vagues massives de stages « CLD » à l'approche des élections législatives de 1986. En 1992, à la veille des élections législatives de 1993, le gouvernement avait également lancé un plan ambitieux, toujours en direction des chômeurs de longue durée, lesquels devaient en quelques mois être convoqués par l'ANPE et en ressortir avec un emploi, une formation ou une activité d'intérêt général. Ces dernières semaines, Nicolas Sarkozy et Xavier Bertrand ont multiplié les déclarations annonçant la mobilisation de crédits supplémentaires à destination notamment des CLD.

On sait que ces plans ont des effets importants sur la statistique des demandeurs d'emploi. A la fois parce qu'ils permettent temporairement de « basculer » les demandeurs concernés hors des catégories « phare » (ou plus radicalement hors de la liste des demandeurs d'emploi). Mais aussi parce qu'un certain nombre de personnes inscrites ne viennent pas aux convocations et sont radiées des listes, ce qui révèle surtout une forme de découragement de certains demandeurs à la suite d'un parcours fait de multiples stages ou formations qui n'ont, au bout du compte, jamais débouché sur un emploi stable. Pour évaluer les effets d'une politique en faveur des demandeurs inscrits depuis plus d'un an (les « chômeurs » de longue durée), il serait logique et, surtout, nécessaire, de disposer aussi d'indicateurs sur l'emploi de longue durée...

Cela ne signifie pas, pour autant, que la statistique des demandeurs d'emploi soit dénuée d'intérêt. Ces chiffres sont complémentaires de ceux des enquêtes Emploi. L'exhaustivité de la couverture du territoire national et du recensement des demandes permet en effet des analyses fines (par région ou localité, par catégorie d'âge, de qualification, par profession détaillée, etc.). Aucune enquête par sondage ne saurait descendre avec fiabilité dans un tel degré de détail d'information. Par ailleurs, cette statistique permet aussi un repérage des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription et selon les motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle Emploi, ce qui autorise des analyses fines de la conjoncture du marché du travail. Il faut bien constater cependant que ce n'est pas ainsi que cette information est mobilisée dans le débat public.

Annexe

Tableau synoptique des principaux changements apportés au suivi statistique du chômage et des demandeurs d'emploi depuis 2007

	INSEE	DARES
	Le chômage et son halo	Les demandeurs d'emploi inscrits à
		Pôle Emploi
Situation	Actualisation mensuelle du taux de	·
initiale		Commentaire focalisé sur la catégorie 1 et l'évolution du total des
IIIIIaie	chômage BIT à partir des statistiques de l'ANPE.	catégories 1+6.
	Révision annuelle en mars sur la base des	Taux de chômage mensuel actualisé
	résultats de l'enquête Emploi.	par l'INSEE et révisé annuellement en
	resultats de l'enquete Empion	mars.
Janvier 2007	Annonce du report à l'automne du	La publication du taux de chômage
	« calage » du taux de chômage mensuel sur	BIT mensuel continue en
	les résultats de l'enquête Emploi.	« provisoire ».
Septembre	L'INSEE et la DARES décident de ne plus	
2007	actualisé sur la base des statistiques de	l'ANPE (recommandation du rapport
	IGAS/IGF missionné en juin 2007 et remis en	septembre).
		A la suite des chiffres des catégories 1
		et 1+6, le communiqué de presse
		mentionne désormais le total des
		catégories 1 à 3 hors activités
		réduites, ainsi que l'évolution (mais
		non le niveau) des catégories 4 et 5.
Novembre	Nouvelle publication trimestrielle des	
2007	résultats de l'enquête Emploi avec une	
	définition différente du chômage. Par	
	rapport à l'ancienne série, le taux de	
	chômage baisse d'1 point (moins 280000	
Juin 2008	chômeurs).	
Julii 2008	Changement dans la mesure du sous- emploi qui abaisse le taux de sous-emploi	
	d'1 point (moins 240000 personnes).	
Mars 2009	u i point (monis 240000 personnes).	Nouvelle présentation à partir des 5
141013 2003		catégories (A à E) recommandées par
		le GT du CNIS. Le commentaire
		continue de mettre en avant une
		catégorie (A), puis mentionne les
		chiffres pour les autres catégories et
		précise désormais que le champ se
		limite à la France métropolitaine
Mai 2010		Pour le total des catégories A, B et C,
		on donne désormais aussi le chiffre
		France entière (y.c. DOM).
Perspectives	Révision du questionnaire de l'enquête	
	Emploi en cours. Mise en œuvre prévue	
	pour 2013	